



GDRNE

RAPPORT

DE L'ATELIER DE RESTITUTION DE L'ETUDE DE FAISABILITE DE LA GRILLE DES FORETS COMMUNAUTAIRES EN RCA

Mars 2019

Cette activité était financée par le programme UK Aid du gouvernement britannique. Cependant, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement britannique.



1. INTRODUCTION

Dans le cadre du plaidoyer pour la mise en place des forêts communautaires en République centrafricaine (RCA), la société civile a commandé une étude de faisabilité d'une grille de légalité des forêts communautaires, sur financement de Fern dans le cadre du projet CoNGOs (collaboration d'ONG en faveur de moyens de subsistance communautaires équitables et durables dans les forêts du bassin du Congo). Ce travail conduit sous la supervision technique du WWF-RCA était focalisé sur l'analyse des textes juridiques en vigueur et l'adéquation entre la vision nationale de la foresterie communautaire et sa traduction dans le cadre juridique.

La plateforme pour la Gestion Durable des Ressources Naturelle et de l'Environnement (GDRNE) a organisé le mercredi 06 mars 2019 au Centre Monseigneur Joseph CUCHEROUSET un atelier de restitution et de validation des résultats de l'étude de faisabilité de la grille de légalité sur la foresterie communautaire en RCA afin de recueillir les avis des parties prenantes et enrichir le document.

Cet atelier a connu la participation de nombreux acteurs de la gouvernance forestière notamment les organisations de la société civile membres (OSC) de la GDRNE, les représentants des communautés locales et autochtones (CLA) venant de province, les cadres du Ministère des Eaux, Forêts Chasse et Pêche, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation (FAO) et le représentant de la délégation de l'Union européenne et le représentant du WWF.

2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

L'objectif de l'atelier était de présenter le résultat de l'étude de faisabilité d'une grille de légalité pour les forêts communautaires aux différents acteurs de la gouvernance forestière en RCA. De manière spécifique il s'agissait de :

- Présenter l'état des lieux du cadre juridique sur la foresterie communautaire et des incohérences éventuelles ;
- Fournir une analyse des dispositions formulées dans le texte l'APV sur la foresterie communautaire ;
- Apprécier l'adéquation entre la vision nationale de la foresterie communautaire et les cadres juridiques existants ;
- Apprécier l'adéquation entre la vision de la foresterie communautaire des CLA et le cadre juridique existant ;
- Faire une proposition de modèle possible de grille de légalité pour les forêts communautaires et le soumettre à la validation de la société civile et des CLA.

3. METHODOLOGIE

Les travaux de cet atelier ont été interactifs et constitué en une présentation de l'étude par le consultant indépendant suivie d'échanges et de recommandations.

4. DEROULEMENT DE L'ATELIER

À la suite du mot de bienvenue de Parfait Désiré ZOGA, le Coordonnateur de la plateforme GDRNE, le modérateur a animé la séance de présentation des participants et rappelé les objectifs et résultats attendus de l'atelier.



Participants à l'atelier

Séance de présentation de l'étude

La présentation du consultant a porté sur l'étude de faisabilité d'une part et sur la proposition de grille de légalité d'autre part.

Il a d'abord rappelé la volonté politique du gouvernement centrafricain d'améliorer sa politique de gestion des ressources forestières. Cette volonté se traduit par plusieurs réformes notamment l'adoption du code forestier de 2008, la signature de l'Accord de partenariat volontaire (APV) en 2011 avec l'Union européenne et la soumission du Plan de Préparation (R-PP, Readiness Preparation Proposal) à la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+).

Il a également souligné que le processus de forêt communautaire développé en RCA porte sur trois points importants :

- les communautés dans leur diversité s'organisent pour demander l'attribution de forêts communautaires ;
- les communautés organisées n'ont pas pour première option dans la destination de leur forêt communautaire la production de bois d'œuvre ;
- les communautés organisées collaborent avec les sociétés forestières à travers la signature de protocoles de collaboration.

Il a conclu en présentant le cadre juridique de la foresterie communautaire qui selon lui, comporte beaucoup d'incohérences. Par exemple l'article 133 du code forestier stipule que les forêts communautaires font partie du domaine forestier non permanent quand l'article 134 du même code précise que les forêts communautaires font partie du domaine forestier national. Hors, la notion de domaine forestier national englobe le domaine forestier permanent et le domaine forestier non permanent, ce qui rend floues et ambiguës les deux notions. En effet :

- le domaine forestier non permanent est défini comme l'ensemble des forêts et terres pouvant être affectées à des utilisations autres que forestières (art. 123 du code forestier).
- le domaine forestier non permanent est composé du domaine forestier des collectivités publiques, des forêts des particuliers, des forêts communautaires (article 124 du code forestier).

Débats et échanges

Suite à cette présentation, un moment d'échanges a été ouvert au cours duquel des recommandations ont été formulées pour l'amélioration du travail. Nous pouvons retenir entre autres :

- La nécessité de propositions concrètes concernant les incohérences des textes destinées au Ministère en charge des forêts ;
- La dissociation de l'attribution de forêts communautaires dans un permis d'exploitation et d'aménagement (PEA) et dans une zone hors PEA et la définition d'une bonne stratégie et d'une grille spécifique à ces deux types de zones.

Outre ces recommandations, il a été relevé quelques questions de forme et de fond, qui ont donné lieu à des reformulations, ajouts et suppressions en vue d'améliorer le travail du consultant.

S'agissant de la deuxième partie de la présentation qui portait sur la grille de légalité, les participants ont déclaré, après de longs débats, ne pouvoir valider ledit document car selon eux, à l'heure actuelle, la RCA n'a pas encore expérimenté de forêts communautaires et que les normes de gestion ne sont pas encore élaborées.

Recommandations

A l'issue de cette discussion, une note de position des OSC membres de la Plateforme GDRNE relative à la foresterie communautaire en RCA, a été présentée et adoptée. Les points saillants de cette note sont :

1. La mise en place d'un mécanisme de communication sur la foresterie communautaire à l'endroit du public plus spécifiquement des CLA ;
2. L'harmonisation du cadre juridique (code forestier, manuel de procédures, etc.) afin d'encadrer le développement de la foresterie communautaire en RCA ;
3. L'élaboration d'un manuel de gestion des forêts communautaires.

5. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants





ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A L'ELABORATION D'UNE GRILLE POUR LES FORETS COMMUNAUTAIRES EN RCA

ATELIER PREPARATOIRE DES CLPA EN VUE DE LA VALIDATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE DE LA GRILLE DES FORETS COMMUNAUTAIRES

LE 06 MARS 2019, SALLE CONFERENCE MONSIEUR CUCHEROUSET

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

06 03 19

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION ET STRUCTURE	TEL. ET MAIL	EMARGEMENT
1	MBANGULO Jany D.	Le STP APV / FLEGT	mbalambu ngab@yahoo.fr 75 50 58 93	
2	SOMBO Sylvère	Le CE Légalité (STP)	sombosylv@yahoofr 75.02.34.24	
3	YAPAUDE - MORGAN	Le PF Forêts Communautaire	72.42.16.50	
4	KANE Lévy Serge	Le Directeur Forêt (D)	75 20 21 76 72 61 22 69	
	YANLOMA Stella Judith	Le Dir. AFF. JUR. CONT. ECH	72 55 40 13 stella.yanloma@yahoo.fr	

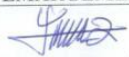
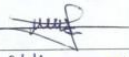
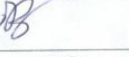
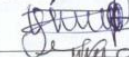
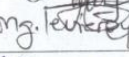
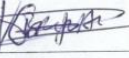
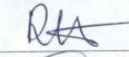
Cette activité est financée par le programme UK Aid du gouvernement britannique. Cependant, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement britannique.

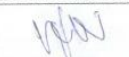
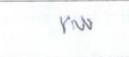
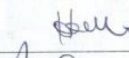
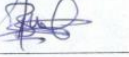






N°	NOM ET PRENOM	FONCTION ET STRUCTURE	TEL. ET MAIL	EMARGEMENT
5	NZABUE ZALO-KETTE Aubin Charles	Représentant de la Coordination Climat	7565000572618623 nenzabue@yahoo.fr	
6	MOKPIDIE Damas	Le DT AGDRF	75 56 19 27 72 12 87 46 mckpidie@gmail.com	
7	SITAMON St Jérôme	MEFP	75 24 59 61 72 62 84 sitamon-jerome@yahoo.fr	
8	KOZO Simplice EKONDO-LINDOU Simon	REPALCA	72 70 31 11 ekondolindou@yahoo.com	
9	KATHAMALLE Jean Jacques	CIEDD	765003774 kathamalle@yahoo.fr	
10	YAKINGA AYMARI Armand	OCDN	72 82 11 34	
11	BIKA Philomène Anicette	BATA GBAKO	75037726 bika_gbako@yahoo.fr	
12	IMANATIA Basil	ALDU	75 81 29 53 ongaldu@gmail.com	
13	LASSIDA Ulrich	JPEC	75.65.36.60 ulrich.lassida@yahoo.fr	
14	BENAM - Elie - Jos	MPE	72 76 35 31	

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION ET STRUCTURE	TEL. ET MAIL	EMARGEMENT
15	YAKIE Marien-Pierre	FDD	marienyakie@gmail.com 72215793	
16	DENGUEM-Eunice	ISD	72 20 25 83	
17	GAYO - Martin	AVUDEC	75229179	
18	Patrice IGNADMAVO	Amis de la Nature	75263070	
19	SEKOUN	Femme Forêt Développement	75806165	
20	YABOUE Odette-Rosine	Maman GBAZOU BANGUI	75391708/70458312	
21	PUTIA MIHOURA Arsène	Levier Plus	ong.teuier@yahoo.fr 72722305	
22	NGBOUGOTA-Vencelin	APECA	75500646 apeca.rca@gmail.com	
23	POKADO-HOLOFO Ryszard	OVEDESC	75057407 72057407	
24	VOKPENAWA-Thierry	BOMBABIA	72213378 7571.68 00	

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION ET STRUCTURE	TEL. ET MAIL	EMARGEMENT
25	NGANA Dominique	JERICO R. P. Autochtones Lo Baye	---	
26		YATIMBO		
27		MOUALE		
28		LONDO		
29	NGOUNEDI Jean	BAKOTA / FC Lonba	---	
30	AZAIY Roseline	MOLOUKOU / FC Lonba	---	
31	MBANGO Joseph	MOLOUKOU / FC Lonba	---	
32	BERE Cyrille	MOLOUKOU / FC Lonba	---	
33		PNUD		
34	Arsene KONDAYEN	FAO	72670527/75763969	

Cette activité est financée par le programme UK Aid du gouvernement britannique. Cependant, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement britannique.



Nom et Prénom(s)	Entité	Téléphone	Signature
1. WILIBIZON Raphaël	GACAB	75041568 72505272	[Signature]
2. ADOM F. Lambaye	JVE Centrafrique	75033310	[Signature]
3. NDEWA-ZENEH. Jean	CLEBO	72237222	[Signature]
4. NOKIÉ Etienne	PROPHYARON	75125455/7272621	[Signature]
5. ZOUKOBO - Wadua	Technicienne Radio RCA		
6. MAPOUKA Achille	Coordo FLEH	7550090/72710044	[Signature]
7. THOLIN Renée Cécile	AFED	72-88-04-43	[Signature]
8. OMON - Yves	CRAD	72747675	[Signature]



GDRNE

TERME DE REFERENCE

DE L'ATELIER DE RESTITUTION DE L'ETUDE SUR LA FAISABILITE DE LA GRILLE DE LEGALITE DE FORET COMMUNAUTAIRE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le 06 mars 2019 dans la salle de conférence du Centre Monseigneur CHUCHEROUSET à côté de l'ENAM, Bangui

1. Contexte et justification

La République centrafricaine RCA s'est engagée dans une politique de gestion durable des ressources forestières depuis quelques années à travers la révision des textes législatifs en matière de la gestion des forêts, la signature le 28 novembre 2011 d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application de la législation forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) avec l'Union européenne visant à améliorer la gouvernance dans le secteur forestier et à lutter contre l'exploitation et l'exportation de bois illégal, ainsi que la soumission d'un Plan de Préparation (R-PP, Readiness Preparation Proposal) à la REDD+ (Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts) au Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier en 2011 ainsi que le lancement officiel des activités de préparation en 2017.

La feuille de route de l'APV en RCA, établit avec la participation de tous les acteurs prévoit la révision du Code forestier de 2008 ainsi que l'élaboration de certains textes juridiques. Ce travail, facilité par le Secrétariat Technique Permanent (STP) du processus FLEGT et soutenu par des partenaires internationaux notamment le WWF en RCA, nécessite une réforme du Code forestier afin d'améliorer la reconnaissance des droits coutumiers des communautés locales et peuples autochtones et opérationnaliser les forêts communautaires. L'adoption en 2015 du Décret d'Attribution et de Gestion des Forêts Communautaires et de son manuel de procédures, est venue compléter le cadre légal et rendre possible l'attribution des forêts communautaires en RCA. Selon la société civile centrafricaine, le parachèvement du cadre législatif nécessite cependant la prise de mesures supplémentaires notamment la finalisation du document de politique forestière et l'élaboration d'une grille de légalité pour la foresterie communautaire telle que prévu par l'APV pour permettre sa pleine opérationnalisation.

A ce titre, la plateforme Gestion Durable des Ressources Naturelles et Environnement (GDRNE) qui regroupe une trentaine d'organisations de la société civile a sollicité l'appui financier et technique de Fern dans le cadre du projet CoNGOs (collaboration d'ONG en faveur de moyen de subsistance communautaires équitables et durables dans les forêts du bassin du Congo) afin d'examiner la faisabilité d'une grille de légalité pour les forêts communautaires en RCA. Cet examen devra permettre d'analyser les textes en vigueur, évaluer l'adéquation entre la vision de la foresterie communautaire et sa traduction dans le cadre juridique et tirant les leçons apprises de certains pays de la sous-région notamment le Cameroun et la République démocratique du Congo. Il a été prévue en vue de sa validation une restitution de l'étude au bénéficiaire par le Consultant au cours d'un atelier avec toutes les parties prenantes à savoir les membres de la plateforme GDRNE, les CLPA, les administrations publiques et certaines personnes ressources pouvant contribuer également à l'amélioration du document.